

Le plus souvent il n'y aura pas de versements, les 2 p. 100 perçus des producteurs iront à la banque où le gouvernement s'en servira pour financer ses dépenses. Le gouvernement fédéral n'aura pas à y déposer de l'argent. Il n'aura qu'à y remettre des reconnaissances de dette. Même au cours des années de versement il continuera de percevoir ses 2 p. 100. A moins que l'industrie ne connaisse une récession très grave, pire encore que celle de 1968-1969, je doute que le Trésor fédéral soit sollicité. De fait, je suis bien convaincu que le gouvernement fédéral n'aura absolument rien à déposer dans la caisse. Encore une fois, le paiement des versements se fera à titre général. Si une mauvaise récolte déclenche des paiements à un moment où les cultivateurs producteurs de colza ou de lin touchent un bon prix mais ceux de blé un prix réduit, le gouvernement recouvrera une bonne part de son argent en impôt sur le revenu et, de fait, les paiements ne seront guère plus qu'un article aux écritures.

Il me semble que le projet de loi ne tient pas compte des paiements régionaux et, à cause des éléments variables qui entrent dans la production et la vente des cinq grandes céréales et graines oléagineuses visées ici, que l'aide à l'industrie prise dans son ensemble est limitée. Toute l'industrie céréalière est protégée à tel point par les gouvernements et ses organismes qu'elle risque de perdre tout sens de perspective. A mon avis, le fait que les cultivateurs aient fait échouer les efforts visant à faire relever la graine de colza et le lin de la Commission du blé en dit long. A tout prendre, on est en train de placer les agriculteurs dans une situation telle qu'il ne leur restera guère plus à décider que du nombre d'acres qu'ils ensementeront de diverses céréales. Les ventes conclues par la Commission du blé, les prix qu'elle établit sont d'un ordre tellement général que, lorsqu'ils sont rendus publics, le producteur n'en retire qu'une vague idée de la situation du marché.

La nécessité d'imposer des quotas empêche aussi la maximisation efficace de la production du grain. Mais il n'y a pas moyen d'éviter le contingentement. Je ne vois pas comment le bill peut être utile dans ce cas. Une des dispositions que j'approuve de tout cœur est celle qui accorde au producteur individuel la faculté de choisir. Bon nombre de producteurs vont vouloir exploiter leur terre librement en dehors de ce programme de stabilisation. On devrait certes permettre à ceux qui le désirent de se retirer de ce programme de stabilisation. Des nouveaux venus dans cette industrie voudront aussi, je crois, s'abstenir d'y participer.

Il est évident qu'aucun programme de stabilisation ne vaut une bonne gestion. Le bill est tellement complexe que même des gens très compétents ont du mal à comprendre l'effet qu'il pourrait avoir. Personne, semble-t-il, ne peut raisonnablement prédire comment le bill va fonctionner sous bien des rapports lorsqu'il sera mis à exécution. Compte tenu de ces réserves, le bill mérite une étude très minutieuse au comité tant à l'égard de ses répercussions que des possibilités d'amélioration.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame l'Orateur, j'aimerais énoncer certaines des raisons pour lesquelles j'estime qu'avant de procéder à l'étude habituelle du bill, nous devrions accorder aux céréaliculteurs de l'Ouest particulièrement concernés par le bill l'occasion de trouver certaines réponses à d'évidentes questions. J'ai une liste d'au moins 21 questions que j'aimerais soulever dans mon intervention afin de démontrer, je l'espère, la nécessité pour le comité de se déplacer, afin de montrer qu'il subsiste encore beaucoup de questions auxquelles le ministre

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

n'a pas répondu, nonobstant le temps qui s'est écoulé, et afin de montrer que, même si le bill a été présenté de nouveau sous une forme révisée, il y a peut-être encore place pour des améliorations.

● (1650)

Quand le ministre réfléchira à ce qui s'est passé relativement au bill précédent, il se rendra certainement compte que les agriculteurs ne sont pas crédules. Ils ont refusé les 100 millions de dollars qu'il leur offrait en échange d'une remise des obligations en vertu des dispositions de la loi sur les réserves provisoires de blé. Les agriculteurs ne peuvent être achetés avec des présents de ce genre et ils sont capables de comprendre ce qu'on leur offre et de proposer des améliorations que même le ministre trouvera avantageuses. La principale raison pour laquelle le comité doit se déplacer, c'est que les agriculteurs de l'Ouest n'ont pas confiance dans le ministre de la Justice (M. Lang). Ils sont au courant de ses activités dans d'autres domaines qui les touchent et ils se méfient toujours des idées, même valables, à propos desquelles on peut leur avoir caché quelque chose.

Tous en conviendront, le ministre de la Justice travaille fort et s'occupe de tous les aspects de l'agriculture qui peuvent toucher les agriculteurs de l'Ouest. Pourtant, on peut se demander pourquoi il a cette réputation. Ce n'est pas le genre de discours que moi-même ou d'autres députés faisons d'habitude et ce n'est pas non plus le genre d'observations des commentateurs de la radio, mais au dire de certains, chaque fois que le ministre s'occupe des agriculteurs de l'Ouest, ceux-ci sont perdants. Au moment de la présentation du premier bill de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, on avait refusé l'offre de 100 millions de dollars, qui, à ce moment-là, semblait très intéressante. Depuis, nous avons réussi, grâce à la loi sur les réserves provisoires de blé, à épargner 130 millions de dollars pour les agriculteurs de l'Ouest.

Examinons l'affaire de l'entente sur le Pas du Nid-de-Corbeau et la remarque que le ministre a faite pendant sa tournée dans tout le Canada. Il a fait sa déclaration après avoir élaboré un plan et a dit aux agriculteurs qu'il ne faisait que tâter le terrain et que l'idée venait de lui. Ensuite, il y a eu un entretien entre le premier ministre de la Saskatchewan et le premier ministre du Canada (M. Trudeau). Les cultivateurs de l'Ouest veulent savoir pourquoi il est même question d'annuler peut-être l'entente et pourquoi le ministre a pris sur lui d'informer les Canadiens de l'Ouest de cette éventualité. Ils sont méfiants parce qu'ils savent à quel point le ministre peut-être obstiné et tenace quand il s'agit de s'écarter d'une position arrêtée.

Même si le premier ministre a envoyé un télégramme au premier ministre de la Saskatchewan lui affirmant qu'à condition que ce soit le désir des cultivateurs de l'Ouest, il n'y aura pas de modification à l'entente relative au Pas du Nid-de-Corbeau. Les cultivateurs estiment la situation équivoque et qu'on ne leur a pas vraiment assuré que l'accord ne sera pas modifié. Quand le ministre s'en mêle, ces gens-là redoutent beaucoup les résultats. Quand le ministre leur affirme que le gouvernement ne déplacera pas les voies ferrées alors qu'en réalité, d'après un discours qu'il a prononcé il y a quatre ou cinq ans, tout est prévu pour que les terminus soient établis à certains endroits et que tout est bien prêt en attendant la ratification et l'approbation officielles du Parlement, il est donc bien peu étonnant que ces gens-là se méfient du ministre.